

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
LE GRAND PERIGUEUX**

**1 boulevard Lakanal – BP 70171
24019 PERIGUEUX CEDEX**

DECISION DU PRESIDENT



Objet : Acquisition parcelle AN 339 dans le cadre du transfert des compétences « Assainissement collectif et « gestion des eaux pluviales » - M. PELISSON - Commune de Chancelade

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020 délégant au Président certaines de ses attributions ;

Considérant que dans le cadre du transfert des compétences « assainissement collectif » et « Gestion des eaux pluviales urbaines » il est nécessaire de faire l'acquisition de la parcelle cadastrale AN 339 d'une superficie totale de 340 m² sur laquelle se situe la STEP de la Beauronne.

Qu'en effet l'ouvrage a été construit, avec l'accord du propriétaire, sur un terrain privé à Chancelade et que la situation n'a pas été régularisée à l'issue de la construction. Il est donc nécessaire d'acquérir ce terrain afin de régulariser la situation.

Considérant qu'après négociation avec Monsieur PELISSON Benoît, propriétaire du terrain, la transaction se fera à l'euro symbolique.

DECIDE

- d'acquérir, sur la commune de Chancelade, la parcelle cadastrée AN 339, d'une superficie totale de 340 m², auprès de monsieur PELISSON Benoît, pour l'euro symbolique ;
 - de mandater Maître MEDEIROS, Notaire, pour réaliser l'acte de vente ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents liés à cette vente.
- Fait à Périgueux.

Le 15 SEP. 2020
Le Président,
Jacques AUZOU

